

# MARCHE N° 01/2023

## Règlement de consultation



Collège Norbert Casteret  
Rue Puyguillen  
16600 RUELLE SUR TOUVRE  
TEL : 05.45.65.62.89  
FAX : 05.45.65.55.54  
Courriel : [ce.0160094r@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160094r@ac-poitiers.fr)

Pouvoir adjudicateur : M. le Principal du collège Norbert Casteret, M. Arnoux  
Renseignement : M. Dumontet (int.0160094r@ac-poitiers.fr)

### Art. 1 Objet du marché :

Le marché a pour objet d'organiser un voyage en Espagne (Santander et sa région) avec transport et séjour des élèves et des accompagnateurs en famille d'accueil à Santander du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023.

### Art 2 Condition du marché :

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée (CMP, art 28).  
Le présent marché est constitué d'un lot unique.

### Art 3 Présentation des offres :

Les candidats doivent produire un dossier complet rédigé en français et comprenant :

- o Le règlement de consultation daté et signé
- o CCATP daté et paraphé sur chaque feuillet auquel ont été jointes les clauses des contrats d'assurance annulation et rapatriement souscrit dans le cadre de ce marché par le fournisseur.
- o L'annexe financière
- o L'Acte d'Engagement ATTR11 accompagné d'un RIB.
- o Un document de présentation de l'entreprise comprenant :
  - o La copie de l'assurance RCP de l'organisme
  - o Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 mois.
  - o Une attestation sur l'honneur datée et signée justifiant que la société satisfait à ces obligations fiscales et sociales
  - o Une attestation sur l'honneur datée et signée justifiant que la société n'est pas interdite de participer aux marchés publics.

### Art 4 Modalités d'envoi :

Les offres seront obligatoirement déposées sur la plateforme du site de l'AJI :  
<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

**Art 5 Date limite des offres : Mercredi 15 février 2023 - 14h00.**

### Art 6 Déroulement de l'attribution du marché :

La commission d'appel d'offre du collège se réunira et procédera à l'analyse des offres

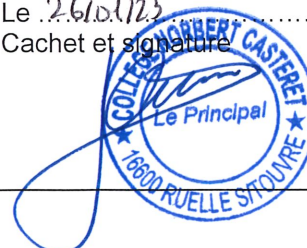
Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères suivants :

- Qualité des prestations : 50%
- Les prix : 50%
- 

Si toutes les propositions sont supérieures au prix envisagé par l'établissement, celui-ci se réserve le droit de renoncer au projet.

Pour le fournisseur :  
Fait à .....  
Le .....  
Cachet et signature

Pour le Collège Norbert Casteret  
Fait à Ruelle Sur Touvre  
Le 26/01/23  
Cachet et signature



**MARCHE N° 01/2023**  
**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES**  
**ET TECHNIQUES PARTICULIERES**  
**(CCATP)**

Collège Norbert Casteret  
Rue Puyguillen  
16600 RUELLE SUR TOUVRE  
TEL : 05.45.65.62.89  
FAX : 05.45.65.55.54  
Courriel : [ce.0160094r@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160094r@ac-poitiers.fr)

Pouvoir adjudicateur : M. le Principal du collège Norbert Casteret, M. Arnoux Jean  
Renseignement : M. Dumontet (int.0160094r@ac-poitiers.fr)  
Date limite de réception des offres : Mercredi 15 février 2023 - 14h00

**Art. 1 - Objet du marché :**

Le marché a pour objet d'organiser un voyage en Espagne (Santander et sa région) avec transport et séjour des élèves et des accompagnateurs en famille d'accueil à Santander du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023.

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le fournisseur répond à l'égard du collège de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage est du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure.

**Art. 2 - Durée du marché :**

Du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023.

**Art. 3 - Pièces constitutives du marché :**

- o Le règlement de consultation daté et signé
- o CCATP daté et paraphé sur chaque feuillet auquel ont été jointes les clauses des contrats d'assurance annulation et rapatriement souscrit dans le cadre de ce marché par le fournisseur.
- o L'annexe financière
- o L'Acte d'Engagement ATTR11 accompagné d'un RIB.
- o Un document de présentation de l'entreprise comprenant :
  - o La copie de l'assurance RCP de l'organisme
  - o Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 mois.
  - o Une attestation sur l'honneur datée et signé justifiant que la société satisfait à ces obligations fiscales et sociales
  - o Une attestation sur l'honneur datée et signé justifiant que la société n'est pas interdite de participer aux marchés publics.

L'offre retenue sera présentée en Conseil d'Administration pour autorisation de signature.

Un délai d'au moins 3 semaines sera ensuite nécessaire pour signature par le pouvoir adjudicateur.

#### **Art. 4 - Prix :**

L'offre fera apparaître :

- Sur l'acte d'engagement et l'annexe financière.
  - o Un montant TTC total correspondant à l'intégralité du marché
- Sur l'annexe financière :
  - o Les montants HT et TTC des différentes visites et excursions
  - o Les montants HT et TTC de l'hébergement
  - o Les montants HT et TTC des transports
  - o Les montants HT et TTC des assurances et franchises
  - o Dans le cas où des conditions tarifaires avantageuses seraient accordés aux accompagnateurs, elles doivent bénéficier à tous les participants.
  - o Le prix par participant en moins doit également apparaître, l'effectif étant susceptible de subir des variations.
- Le prix comprendra :
  - o Le transport aller retour et sur place en autocar de tourisme.
  - o Frais de péages, parkings et tous frais et taxes liés au transport ...
  - o Frais de repas et d'hébergement des chauffeurs (trajet aller, retour et sur place) inclus.
  - o L'hébergement en famille d'accueil des élèves et accompagnateurs (nuits et repas).
  - o Réservations, visites et excursions...
  - o Tous les frais afférents aux assurances : annulations, assistance, rapatriement et bagages.
  - o L'assurance annulation Groupe
  - o L'assurance annulation individuelle
  - o Pas de détention de moyen de paiement par les accompagnateurs ou de sommes allouées aux faux frais éventuels. S'il est nécessaire d'attribuer à l'accompagnateur - organisateur des espèces pour faire face à des menues dépenses qui ne peuvent être prises en charges par le prestataire et doivent être réglées directement sur place, celui-ci nous indiquera le montant pour la création d'une régie d'avance.
  - o L'assistance 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence pendant le séjour
  - o Messagerie vocale
  - o Dossier technique détaillé sur le déroulement du séjour.

Les offres devront avoir une durée de validité de 2 mois à compter de la date limite de dépôt.

#### **Art. 5 - Effectifs**

Nombre de personnes : 49 élèves et 4 accompagnateurs (53 participants au total)

L'effectif étant susceptible de subir des variations, le candidat devra indiquer le prix unitaire par personne pour un effectif inférieur.

#### **Art. 6 - Déplacement :**

Mode de transport :

Un car de tourisme répondant à tous les équipements réglementaires et législatifs en vigueur, dans le respect des règles de sécurité avec chauffeurs expérimentés pour l'international.

L'autocar devra être équipé de WC.

#### **Art. 6 - Hébergement et repas**

Le prestataire prévoit l'hébergement pour les élèves, les accompagnateurs et le chauffeur.

Sur place l'hébergement se fera en famille d'accueil (de 2 à 4 élèves de même sexe par famille) à Santander.

Tous les repas sont à réserver et à intégrer au prix, du diner jour 1 (inclus) jusqu'au diner du jour 5 (inclus).

Lors des journées visites et excursions, les déjeuners peuvent être pris sous forme de panier repas.



## Art. 7 - Programme prévisionnel

Le voyageur organise ces visites et excursions en respectant les visites demandées.

- **Jour 1 (Lundi 12 juin 2023) :**
  - Départ du Collège Norbert Casteret à 8h00.
  - Arrivée à Bilbao : Déjeuner libre
  - Visite du musée Guggenheim
  - Découverte du Casco Viejo de Bilbao
  - 18h00 : Trajet vers Santander
  - Accueil familles-hôtesse - dîner et nuit en familles
  
- **Jour 2 (Mardi 13 juin 2023) :**
  - Petit Déjeuner en famille
  - Découverte du marché de la Esperanza
  - Visite guidée à pied du centre historique de Santander
  - Déjeuner : Panier repas des familles
  - Visite guidée du parc naturel de Cabarceno avec votre autocar. Visite de cette réserve d'animaux en voie de disparition (téléphérique du parc inclus).
  - Hébergement en famille (dîner + nuitée)
  
- **Jour 3 (Mercredi 14 juin 2023) :**
  - Petit Déjeuner en famille
  - Visite guidée du pavillon El Capricho de Gaudi
  - Déjeuner sur la plage : Panier Repas des familles
  - Découverte du village de Santillana del Mar et son architecture médiévale
  - Visite du musée réplique des grottes d'Altamira
  - Découverte commentée de la baie de Santander en bateau
  - Hébergement en famille (dîner et nuitée)
  
- **Jour 4 (Jeudi 15 juin 2023) :**
  - Petit Déjeuner en famille
  - Excursion aux Pics d'Europe
  - Excursion accompagnée de deux guides de montagnes diplômés. Arrêt à Potes et visite commentée d'une distillerie de Orujo.
  - Déjeuner : Panier Repas des familles à Potes.
  - Découverte de Fuente Dé pour admirer le paradord.
  - Montée en téléphérique dans les pics d'Europe.
  - Hébergement en famille (dîner et nuitée)
  
- **Jour 5 (Vendredi 16 juin 2023) :**
  - Petit Déjeuner en famille
  - Excursion à Manises : visite libre du musée de la Céramique et visite d'une fabrique de
  - Déjeuner : Panier Repas des familles
  - Excursion à Vall d'Uixo pour la visite guidée des grottes de Sant Josep (à pied + en bateau).
  - Hébergement en famille (dîner et nuitée) sur Valence
  
- **Jour 6 (Vendredi 16 mai 2020) :**
  - Petit Déjeuner en famille
  - Trajet de Santander à Guernica - Arrivée à Guernica à 10h30
  - Visite de Gernika-Lumo
  - Visite libre du Musée de la Paix
  - Déjeuner : Panier Repas des familles
  - 13h30 Trajet retour vers le collège Norbert Casteret
  - Dîner en cours de route
  - Arrivée au collège Norbert Casteret vers 21h00

### Art. 8 - Modalités de règlement et avances :

Les factures seront transmises via la plateforme Chorus Pro.

Le comptable assignataire du collège Norbert Casteret est l'agent comptable du collège Norbert Casteret à Ruelle Surouvre.

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement et le solde pourra être payé avant le départ à réception des documents permettant la réalisation du voyage.

### Art. 9 - Assurances et responsabilités

Le titulaire justifie d'une assurance tous risques, contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes, soit aux bagages, liées à l'exécution de sa prestation :

Le candidat fait connaître le contenu de ses propres assurances en responsabilités concernant les dommages qui pourraient être causés soit aux personnes, soit aux bagages ainsi que ses limites de garantie, plafond et franchise.

### Art. 10 - Conditions de résiliation

A tout moment le collège peut, qu'il y ait faute ou non, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché dans les conditions prévues par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Préciser les modalités d'indemnisation du prestataire.

Si avant le départ, le respect du marché est rendu impossible en cas de force, le collège dispose du droit de résilier le marché (annulation par le Chef d'établissement à la demande d'une autorité publique).

Si avant le départ, et en absence de faute du collège, le titulaire annule le voyage, préciser les modalités.

### Art. 11 - Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

### Art.12 Litiges :

Le présent contrat est un contrat administratif, par conséquent, les litiges susceptibles de naître lors de l'exécution de ce marché seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

### Art.13 Disposition finales :

Le titulaire s'engage à assurer la continuité du service en toutes circonstances. Il doit en informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

Pour le fournisseur :

Fait à .....

Le .....

Cachet et signature

Pour le Collège Norbert Casteret

Fait à Ruelle Surouvre

Le 26/01/23 .....

Cachet et signature

